

**209C0235**  
FR0004180578-FS0092

10 février 2009

**Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**



Par courrier du 9 février 2009, Monsieur Jacques Mottard a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en hausse, le 30 janvier 2009, directement et indirectement, par l'intermédiaire de la société par actions simplifiée Semaphore Investissements qu'il contrôle, les seuils de 20% et 25% des droits de vote de la société SWORD GROUP et détenir à titre direct et indirect 1 746 820 actions représentant 2 942 745 droits de vote, soit 18,80% du capital et 27,23% des droits de vote de cette société (1), répartis de la façon suivante :

	<b>Actions</b>	<b>% capital</b>	<b>Droits de vote</b>	<b>% droits de vote</b>
Semaphore Investissements	1 706 000	18,36	2 861 105	26,47
Jacques Mottard	40 820	0,44	81 640	0,76
<b>Total</b>	<b>1 746 820</b>	<b>18,80</b>	<b>2 942 745</b>	<b>27,23</b>

Par ailleurs, la société par actions simplifiée Semaphore Investissements a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, les seuils de 20% et 25% des droits de vote de la société SWORD GROUP.

Ces franchissements de seuils résultent d'une attribution de droits de vote double au profit de la société Semaphore Investissements.

---

(1) Sur la base d'un capital composé de 9 289 965 actions représentant 10 808 770 droits de vote.